

*Brevets—Loi*

La question des pouvoirs que doit avoir un Sénat non élu est une toute autre question qui devra être débattue ultérieurement. Il faut reconnaître que nous avons un Sénat qui a virtuellement tous les pouvoirs de la Chambre des communes qui, elle, est élue. C'est un aspect que ni le parti libéral ni le parti conservateur ne veut envisager. Il est clair que ces partis ne veulent pas s'attaquer à la question.

Le fait demeure que toute la question entourant le projet de loi C-22 n'a pas été lancée par le gouvernement conservateur actuel mais par l'ancien gouvernement libéral, lorsque le ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque, le député de Papineau (M. Ouellet), a cédé aux pressions des sociétés pharmaceutiques multinationales en déclarant qu'une étude devait être menée et en en chargeant le professeur Eastman. Au moment où le professeur Eastman a présenté son rapport au Parlement, il y avait eu un changement de gouvernement. Le gouvernement libéral avait été remplacé par un gouvernement conservateur.

Dans son rapport, le professeur Eastman déclarait que le système en place depuis 1969 avait été très efficace et avait permis aux Canadiens d'économiser des millions de dollars. Il affirmait que les multinationales qui menaient une campagne en faveur d'un changement en alléguant le manque de fonds pour financer la recherche comptaient parmi les entreprises les plus rentables du Canada. Tant au Canada qu'aux États-Unis et dans d'autres pays, le secteur des médicaments d'ordonnance est l'un des plus rentables.

Le professeur Eastman nous affirmait que le système qui permettait aux fabricants de génériques de produire des médicaments d'ordonnance après avoir reçu une licence et versé des redevances aux multinationales fonctionnait très bien. Cependant, il recommandait quelques améliorations, notamment l'augmentation des redevances.

Il est évident à la lecture du projet de loi et à la lumière des discussions qui ont eu lieu depuis sa présentation que le gouvernement a rejeté pratiquement toutes les recommandations importantes du professeur Eastman. On ne peut qu'en conclure que si ce projet de loi n'a pas été rédigé dans les bureaux de l'Association de l'industrie du médicament, organisme représentant les multinationales, il aurait pu l'être parce qu'il accorde à ses membres pratiquement tout ce qu'ils demandaient.

En dépit du long débat que nous avons eu à la Chambre, le gouvernement a carrément refusé d'adopter ou même d'examiner les recommandations et les amendements sérieux qui avaient été proposés. La même chose est arrivée lorsque le comité qui s'est penché sur ce projet de loi a tenu ses audiences.

Je ne me souviens pas d'avoir vu une opposition aussi unanime à toute proposition qu'au sein du comité qui s'est penché sur ce projet de loi. Nous avons entendu des groupes d'ouvriers, des groupes de consommateurs, des personnes âgées, et des organisations représentant des infirmières. Un certain nombre de gouvernements provinciaux ont fait savoir que non seulement leurs administrés paieraient des dizaines de millions de dollars directement en médicaments, mais qu'il en coûterait des dizaines de millions de dollars de plus aux divers programmes d'assurance-médicaments pour couvrir une partie du prix des médicaments d'ordonnance de leurs bénéficiaires.

Le gouvernement n'a tenu aucun compte de toutes les propositions et recommandations. Les seuls à appuyer les propositions du gouvernement furent des chercheurs en médecine qui nous ont dit que ce projet de loi était important pour le financement de la recherche médicale.

Si la recherche médicale est en crise au Canada, ce n'est pas parce que ce projet de loi n'a pas été adopté, mais bien parce que le gouvernement n'a tenu aucune des promesses qu'il avait faites pour se faire élire. Il avait dit qu'un gouvernement conservateur mettrait fin au sous-financement de la recherche médicale et de la recherche scientifique dans toutes les sphères de la société canadienne. Avant même de former le gouvernement, les conservateurs savaient que le dossier du Canada était l'un des pires de tous les pays industrialisés pour ce qui est du soutien et du financement de la recherche médicale et scientifique.

Nous ne nous opposons pas aux amendements que le Sénat a apportés et dont il a saisi la Chambre des communes. Les amendements à l'étude aujourd'hui sont d'une portée restreinte et plus modérés que la version du projet de loi que le Sénat a renvoyée à la Chambre des communes en août dernier. S'ils sont adoptés, ces amendements auront pour effet d'obliger toutes les sociétés à investir la somme promise de 1,5 milliard de dollars dans la recherche médicale et pharmaceutique. Le projet de loi sous sa forme actuelle ne les y oblige pas et, s'il est adopté tel quel, les sociétés ne seront pas tenues d'honorer leur promesse.

Le ministre a répété à maintes reprises que nous nous opposions à ce projet de loi pour des raisons de sectarisme politique. Pendant les audiences du comité, des douzaines de groupes représentant presque tous les secteurs de la société ont exprimé leurs objections à cette mesure et formulé des propositions acceptables, sensées et valables en vue de l'améliorer. Toutes leurs propositions et recommandations ont été rejetées. Le ministre continue à sermonner les députés et les groupes qui s'opposent à l'objectif qu'il poursuit dans ce projet de loi, en prétendant que leurs critiques ne se fondent pas sur le sectarisme politique, mais sur un manque d'information et de compréhension de l'objet de cette mesure.

• (1650)

Je tiens à déclarer officiellement, dans les quelques instants à ma disposition, les opinions exprimées par des groupes d'hommes d'affaires et des journalistes qui ne sont pas des radicaux extrémistes. En fait, ils représentent généralement les intérêts du monde des affaires. Le 26 octobre dernier, un éditorial intitulé «Les médicaments et le commerce» est paru dans le *Financial Post*. Je voudrais vous en lire quelques passages où il est question du rejet catégorique de toutes les propositions soumises au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). J'en cite un extrait:

Les recommandations du comité sénatorial des banques et du commerce ne faisaient que préciser les objectifs du projet de loi afin qu'il puisse atteindre au moins son but. Un amendement établit des directives précises à l'intention du nouveau Conseil d'examen du prix des médicaments. Un deuxième oblige chaque entreprise, plutôt que l'ensemble de l'industrie, à engager certaines dépenses pour la recherche et le développement. Et un troisième se contente d'annuler l'application rétroactive du projet de loi, selon les principes de justice naturelle.

Et l'article se termine ainsi: